

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

Jeudi 26 février 2026

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En Salle du Conseil à la mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 20/02/2026**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (27) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Marie-Pierre HARTZ, Mme Magalie WALTER-DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, M. Pierre GIRNY, Mme Marie-Thérèse JOGA, Mme Marie-France HITTER, M. Sébastien LACH, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Chantal FELLMANN, Mme Mauricette BENAZOUGUI, Mme Agnès ARMSPACH.

Membres absents avant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER donne procuration à M. Yves GOEPFERT ;
Mme Christelle CZERW donne procuration à M. Thierry RAUBER ;
M. Jacques HOLDER donne procuration à Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN ;
Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN donne procuration à M. Fabrice AMADORI ;
M. Julien RIESEMANN donne procuration à M. Pierre GIRNY.

Membres absents (1) :

M. Redouan DARKAOUI.

Quorum atteint : tout au long de la séance

=====

La séance est ouverte à 19h01 par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire.

=====

S'agissant de la dernière séance du Conseil Municipal de la mandature 2020-2026, il vous est expressément demandé de bien vouloir ramener à cette occasion (après nettoyage de vos données personnelles), **les ordinateurs mis à votre disposition** dans le cadre de vos fonctions d'élue(e) municipale, accompagnés **des câbles de rechargement** mais aussi **vos codes d'identification** pour permettre la reconfiguration du matériel aux nouveaux élus, une fois le scrutin municipal des 15 et 22 mars achevé.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---------------|
| 1. Désignation du secrétaire de séance. | Y. GOEPFERT |
| 2. Approbation de la séance du 29 janvier 2026. | Y. GOEPFERT |
| 3. Délégations du Maire. | Y. GOEPFERT |
| 4. Annulation de la délibération N°10 du 04/12/2025. | C. DHALLENNE |
| 5. Reprise anticipée des résultats
de l'exercice 2025 – budget « <i>VILLE</i> ». | F. AMADORI |
| 6. Budget primitif 2026 – budget « <i>VILLE</i> ». | F. AMADORI |
| 7. Budget primitif 2026 – Lotissement « <i>ZAE AMELIE</i> ». | F. AMADORI |
| 8. Budget primitif 2026 – Lotissement « <i>ZACT NORD</i> ». | F. AMADORI |
| 9. Budget primitif 2026 –
Lotissement « <i>LE PRE DES CHARBONNIERS</i> ». | F. AMADORI |
| 10. Budget primitif 2026 –
budget « <i>PHOTOVOLTAÏQUE</i> ». | F. AMADORI |
| 11. Mise à disposition gracieuse
de barrières métalliques
au profit de la commune de Wittenheim
dans le cadre du passage du tour de France 2026. | P. ZIMMERMANN |
| 12. Droit de résolution. | P. WILLEMANN |
| 13. Forêt communale – programme des travaux
et état prévisionnel des coupes pour 2026. | P. WILLEMANN |
| 14. Déclassement d'un sentier communal -
secteur Kirchmatten. | P. WILLEMANN |

Informations – divers

Informations – agenda

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal nomme, au sein de ses membres, un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme également des auxiliaires administratifs pris en dehors des membres du conseil élus et ne pouvant prendre part aux délibérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Désigner M. Thierry RAUBER, Adjoint au Maire comme secrétaire de séance, assisté de M. Alexandre OBERLIN, Directeur Général des Services et de Mme Annick KUTTLER, son secrétariat.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente se fait par simple vote. La signature est apposée uniquement par le maire et le/la secrétaire membre du Conseil Municipal.

Vu le rapport présenté en annexe (2) ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, une Conseillère Municipale s'étant abstenue (Mme Michèle LE FLO DE KERLEAU), décide :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026.**

POINT N°3 : DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations prises lors des délibérations du 4 juin 2020 et du 15 septembre 2022.

1) Droit de préemption urbain :

Concernant le mois de janvier 2026 **21 demandes d'intention d'aliéner ont été présentées.**

Ces biens n'intéressant pas la commune, celle-ci ne fera pas usage de son droit de préemption urbain (Code de l'Urbanisme, Art.L.213-2 et Délibération n°2 donnant délégations du Conseil Municipal au Maire, point n°14).

En vertu de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal le 15 septembre 2022 (art L2122-22 et L2122-23 du CGCT) ;

N°	Adresse du bien	Type du bien	Références cadastrales Section/Parcelle	Surface de la parcelle en ares/du logement en m²
1	81 rue d'Ammerschwihr	Maison individuelle	33/156, 63/40	2509/230
2	18 rue de la Paix	Maison individuelle	7/421	820/113,13
3	12 rue du Moineau	Logement des cités minières	47/6	605/56
4	6 rue de Masevaux	Logement des cités minières	61/84	754/105
5	10 rue du Vieux Colombier	Logement des cités minières	48/139, 48/14	811/58,86
6	2 rue des Sorciers	Maison individuelle	56/11	563/73,46
7	10 rue de Saverne	Logement des cités minières	60/80	635/72,41
8	5 rue du Cerf	Appartement et garage	35/280, 35/281, 36/96, 36/97	2637/ 80,1
9	1 rue du Docteur Albert Schweitzer	Logement des cités minières	7/374	1302/116
10	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/138	1543
11	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/137	1566
12	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/134	1501
13	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/113	2855
14	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/132	1780
15	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/125	1879
16	10 rue Simone Veil	Terrain à bâtir	18/139, 3/46	3059
17	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/128	1833

18	KIRCHMATTEN	Terrain à bâtir	18/133	1829
19	60 B rue d'Ensisheim	Maison individuelle	27/633, 27/635, 27/637	1251/150
20	73 A rue d'Ensisheim	Terrain à bâtir	18/111, 18/112, 18/115, 18/121, 18/122, 18/123, 18/124, 18/125	12749
21	13 rue d'Obernai	Maison individuelle	62/129	607/122

2) Affaires juridiques et foncières :

DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE - CM 02/2026						
Nom de l'acte	Service gestionnaire	Objet	Date de signature	Nom du tiers	Code postal	PRIX TTC
CT25086	AMP	Règlement d'un sinistre sur du mobilier communal	24/11/2025	GO-TIME	67400	136,40 €
COP25087	AMP	Convention d'occupation du logement AMELIE 1	19/09/2025	DANY LEFEVRE	68310	800,00 €
CT25088	AMP	Règlement d'un sinistre sur du mobilier communal	20/09/2025	UNI VERT	68310	935,00 €
CT26091	SF	Règlement d'un sinistre sur du mobilier communal	26/01/2026	INES ADROUG	68310	216,04 €
CT26092	SF	Règlement d'un sinistre sur du mobilier communal	11/02/2026	ANNELYSE MEYER	68310	112,20 €

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes suivants, en vertu de la délibération du 04 décembre 2025 :

- Musée de la mine et de la potasse : signature le 13/02/2026 de la convention de dépôt de la collection minéralogique avec la CEA.
- Musée de la mine et de la potasse : signature le 13/02/2026 du maire en ce qui concerne la convention avec m2A pour la mise à disposition de locaux au sein de l'Ancienne Direction Générale des Mines (ADGM), propriété de la commune de Wittelsheim.

Les délibérations suivantes ont également été transmises :

- Création d'un restaurant au centre-ville de Wittelsheim - bail emphytéotique - signature de l'acte définitif - délibération envoyée le 11/02/2026 auprès de Me Bertrand TACZANOWSKI, notaire en charge de la rédaction de l'acte ;
- Fusion du syndicat mixte de la thur amont avec le syndicat mixte de la thur aval et création du syndicat mixte de la thur - délibération envoyée le 12/02/2026 ;
- Présentation du débat d'orientation budgétaire 2026 – le Rapport d'Orientation Budgétaire a été publié sur le site internet de la ville le 03/02/2026 ;
- Mises à disposition de ressources municipales en période électorale - délibérations envoyées le 05/02/2026 et le 12/02/2026.
- Chorale aubade – bail emphytéotique - délibération définitive transmise le 10/02/2026 auprès de Me CHOLLEY, notaire en charge de la rédaction de l'acte et signature de l'acte le 19/02/2026.
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : approbation du rapport du 19 janvier 2026 - délibération envoyée le 12/02/2026.

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

**POINT N° 4 : ANNULATION DE LA DELIBERATION
N°10 DU 04 DECEMBRE 2025
OUVERTURE ADMINISTRATIVE D'UN OSSUAIRE**

Rapporteur : Mme Christine DHALLENNE, adjointe au maire

Par délibération en date du 04 décembre 2025, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'ouverture administrative de l'ossuaire, afin de permettre le dépôt des ossements exhumés des concessions, notamment lors des reprises administratives.

Depuis, M. le sous-préfet de Mulhouse (contrôle de légalité) a précisé au maire dans son courrier du 23 janvier 2026 « *qu'en application de l'article L 2223-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé ou les restes exhumés sont aussitôt réinhumés* ».

Ainsi, et conformément aux précisions communiquées dans ledit courrier, un arrêté du maire devra être substitué à la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retirer la délibération N°10 du 04 décembre 2025 (ouverture administrative d'un ossuaire) ;**
- **D'y substituer un arrêté municipal à la place.**

POINT N° 5 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET « VILLE »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte financier unique et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2026 du budget général reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2025.

A ce titre et conformément à l'article R.1612-54 du CGCT, la fiche de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés, relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal, sont soumis à approbation des membres du Conseil Municipal.

BUDGET GENERAL			
Reprise anticipée des résultats 2025			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	14 251 680,61 €	4 919 604,46 €	19 171 285,07 €
Dépenses	13 222 540,61 €	5 107 900,68 €	18 330 441,29 €
Résultat de l'exercice	1 029 140,00 €	-188 296,22 €	840 843,78 €
001 - Résultat d'investissement reporté de 2024		1 000 696,55 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté de 2024	710 104,92 €		
Résultat cumulé	1 739 244,92 €	812 400,33 €	2 551 645,25 €
Restes à réaliser - Recettes		163 819,84 €	
Restes à réaliser - Dépenses		692 738,22 €	
Solde Restes à Réaliser		-528 918,38 €	
Résultat de clôture	1 739 244,92 €	283 481,95 €	2 022 726,87 €

Affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026 par anticipation			
002 - Report en fonctionnement	1 739 244,92 €		
001 - Report en investissement		812 400,33 €	
1068 - Couverture du déficit d'invest. reporté		0,00 €	

Si le compte financier devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

De même, lors du vote du compte financier, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

Le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillères Municipales étant contre (Mauricette BENAZOUGUI et Mme Agnès ARMSPACH), décide :

- **De constater et d'approuver les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2025 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus ;**
- **D'approuver les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2025 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2026 de la Ville ;**
- **De reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 aux comptes :**
 - **R001 - Excédent d'investissement, à hauteur de 812 400,33 €**
 - **R002 - Excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 739 244,92 €**

=====

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Le montant dépasse les 2,5 millions d'excédent par rapport à l'année dernière. » 10.22

=====

POINT N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET « VILLE »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le projet de Budget Primitif 2026 du budget « VILLE », qui fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats prévisionnels conformément à la délibération précédente, est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 262 292,59 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 278 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	345 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 049 156,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	170 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	60 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 215 896,33 €
TOTAL DEPENSES		12 395 344,92 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 600,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 458 000,00 €
731	FISCALITE LOCALE	4 416 000,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 166 100,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 001 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	4 600,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 800,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 739 244,92 €
TOTAL RECETTES		12 395 344,92 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	830 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	236 800,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES REPORT	86 799,50 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	198 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES REPORT	144 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 219 278,28 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REPORT	442 942,18 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 020 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS REPORT	18 996,54 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 800,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	7 512 116,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	450 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 565 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES REPORT	163 819,84 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	850 000,00 €
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	735 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	420 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 215 896,33 €
001	SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	812 400,33 €
	TOTAL RECETTES	7 512 116,50 €

Les membres du Conseil Municipal, à la majorité, quatre Conseillers Municipaux s'étant abstenus (Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Mauricette BENAZOUGUI et Mme Agnès ARMSPACH), décident d'adopter le budget primitif 2026 du budget « VILLE » tel que présenté ci-dessus.

==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==

Yves GOEPFERT, Maire : « le débat de l'organisation budgétaire a été fait. Il est conforme au débat qui a été fait. L'important c'est que l'administration puisse continuer à travailler d'où ce budget qu'il faut voter pour faire la transition. Le contrôle de légalité qui sera fait sous 10 jours pourra engager tous les travaux et les dépenses courantes normales, notamment en fonctionnement. Si quelqu'un veut changer pour une raison ou une autre les priorités des investissements, il y a évidemment une procédure pour ça. Aujourd'hui, c'est un budget de transition. Un budget technique qui permet à l'administration de continuer le service public, c'est le plus important. » 11.54

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Comme tous les ans on vous envoie le budget primitif sous forme dématérialisée et nous vous le présentons en projection Powerpoint. C'est un document de 196 pages qu'on va vous résumer de cette façon. C'est le vote des taux. » 12.24

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « La taxe foncière sur le bâti de 18,79% plus 13,17% c'est égal à 31,96%
13,17 % c'est la CEA. Chez nous, la taxe est de 18,79% et pas de 31,96% »

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Les dépenses d'investissement représentent un montant de 7 512 116,50 en investissement et en dépenses d'investissement. Et en recettes d'investissement le même montant de 7 512 119,50 soit une baisse de 20,54% Nous sommes en année électorale, comme tout le monde le sait, on a moins de temps pour les investissements mais tout redeviendra normal en 2027. Le montant total du budget est de 19 907 461,42 » 14.43

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Très peu d'augmentation par rapport au DOB. Cet excédent est intéressant parce que ça sera autant d'emprunts en moins. » 16.20

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Les versements et les dotations et participations versées par l'état et la commune elles ont sacrément baissé. » 17.42

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « On voit que quelque chose est surligné qui est très important, c'est le virement de la section d'investissement de 1 215 896,33. Cet excédent de fonctionnement représente 1,7 millions comme vous l'avez vu tout à l'heure. Par prudence nous basculons uniquement en investissement. Nous basculerons 1 215 896,33 le reste étant une porte pour la soif, pour les mauvaises surprises comme on a déjà connu en 2022. Les charges de personnel n'ont pas changé. Elles sont un peu moins importantes. C'est dû au départ de certains salariés à la retraite et à l'embauche de nouveaux jeunes qui coûte un petit peu moins cher. Il n'y a pas eu de coupe dans le personnel 19.20. »

Yves GOEPFERT, Maire : « 42% de taux d'administration. La moyenne de la strate est de 60%. A 42% je pense qu'on a une administration efficace. A Wittenheim par exemple la liste d'administration est d'un peu moins 58%. 42% c'est plutôt un bon résultat 20.48 »

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « La capacité de désendettement est de 1,59 ce qui veut dire que si aujourd'hui on ne fait plus rien on ne dépense plus rien et qu'on rembourse nos prêts, en une année 59 on a tout remboursé. » 22.22

Yves GOEPFERT, Maire : « Le taux d'alerte nationale c'est 10 ans. A 10 ans on commence à être dans la zone où il faut très attention. A 12 ans on commence à passer dans les radars de la gestion générale des finances. Voilà des chiffres qui sont réalistes, objectifs et non contestables puisqu'il est de la direction générale des finances publiques qui vont vérifier plusieurs fois nos comptes.» 23.03

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « n petit emprunt à taux zéro avec les allocations familiales ce qui serait dommage d'un montant de 146 250 ce qui aurait été dommage de ne pas le faire à taux zéro et on a inscrit dans le budget primitif. » 24.09

Marie-Pierre HARTZ, Conseillère Municipale 55.27 : « J'avais juste une petite question. Dans le budget vous avez prévu les subventions pour les associations ? J'ai juste une remarque on dirait une commission cette année que ce soit pour le sports ou pour l'animation future »

Yves GOEPFERT, Maire : « Pour l'instant c'est un budget »

Marie-Pierre HARTZ, Conseillère Municipale 55.27 : « D'habitude on les fait fin d'année, début d'année »

Yves GOEPFERT, Maire : « Les commissions se réuniront quand il faudra. Le budget il faut quand même qu'il soit fait pour être en équilibre. Il n'y a pas de subvention qui est affectée à qui que ce soit. 56.26
l'important d'affectation le montant global il est prévu ce que je voulais dire c'est oui ça peut peut-être vous paraître un peu pas cavalier mais qu'on passe un budget si c'est quand même important c'est un budget technique on est bien d'accord comme on fait régulièrement avec les élections ça ne change rien l'administration va pouvoir continuer à travailler ça permet effectivement aujourd'hui l'administration d'assumer leur mission de service public à la fois en fonctionnement et d'envoyer les dépenses et les demandes au lieu en investissement c'est des choses que vous avez déjà votées c'est des choses qui n'ont pas fait trop mieux on n'a rien je prends juste le péril scolaire il y a encore des marchés qui doivent être en cours qui doivent être ajustés donc ça leur permet aujourd'hui de lancer les consultations je vous rappelle quand même que lancer une consultation de marché public

==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==--==

POINT N° 7 : BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « ZAE AMELIE »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le projet de Budget Primitif 2026 du lotissement « ZAE AMELIE » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	266 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	81 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €
	TOTAL RECETTES	266 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	185 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	185 000,00 €
	TOTAL RECETTES	185 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2026 du lotissement « ZAE AMELIE » tel que présenté ci-dessus ;

=====

Yves GOEPFERT, Maire : « le débat de l'organisation budgétaire a été fait. Il est conforme au débat qui a été fait. L'important c'est que l'administration puisse continuer à travailler d'où ce budget qu'il faut voter pour faire la transition. Le contrôle de légalité qui sera fait sous 10 jours pourra engager tous les travaux et les dépenses courantes normales, notamment en fonctionnement. Si quelqu'un veut changer pour une raison ou une autre les priorités des investissements, il y a évidemment une procédure pour ça. Aujourd'hui, c'est un budget de transition. Un budget technique qui permet à l'administration de continuer le service public, c'est le plus important. » 11.54

Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire : « Comme tous les ans on vous envoie le budget primitif sous forme dématérialisée et nous vous le présentons en projection Powerpoint. C'est un document de 196 pages qu'on va vous résumer de cette façon. C'est le vote des taux. » 12.24

POINT N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « ZACT NORD »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le projet de Budget Primitif 2026 de la « ZACT NORD » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	546 400,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	821 400,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	596 400,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
	TOTAL RECETTES	821 400,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	225 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	225 000,00 €
	TOTAL RECETTES	225 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2026 du lotissement « ZACT NORD » tel que présenté ci-dessus.

POINT N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2026 – LOTISSEMENT « LE PRE DES CHARBONNIERS »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le projet de Budget Primitif 2026 du lotissement « LE PRE DES CHARBONNIERS » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	230 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	50 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00 €
	TOTAL RECETTES	230 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	180 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 000,00 €
	TOTAL RECETTES	180 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2026 du lotissement « LE PRE DES CHARBONNIERS » tel que présenté ci-dessus.

POINT N° 10 : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET « PHOTOVOLTAÏQUE »

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un budget annexe dédié au projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières sur quatre sites communaux.

En 2026, les seules dépenses à prévoir relèvent de la section d'investissement : études et marché de maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, aucune prévision n'est inscrite en section de fonctionnement.

Le projet de Budget Primitif 2026 du budget « PHOTOVOLTAÏQUE » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	107 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	107 000,00 €
	TOTAL RECETTES	107 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2026 du budget « PHOTOVOLTAÏQUE » tel que présenté ci-dessus.

**POINT N° 11 : MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE BARRIERES
METALLIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
DANS LE CADRE DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2026**

Rapporteur : Mme Pascale ZIMMERMANN, adjointe au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs aux compétences du conseil municipal en matière de gestion du patrimoine communal ;

Vu l'arrêté municipal n°66/2025 portant fixation des tarifs municipaux, et notamment les dispositions relatives à la mise à disposition de barrières métalliques, fixant un tarif unitaire de 3,20 € par barrière pour les bénéficiaires ne relevant pas des associations et entreprises locales ;

Considérant la demande formulée par la Commune de Wittenheim tendant à la mise à disposition de cent (100) barrières métalliques pour assurer la sécurisation du parcours du Tour de France sur son ban communal le 18 juillet prochain ;

Considérant le caractère exceptionnel et d'intérêt général de cet événement sportif d'envergure nationale et internationale ;

Considérant que le passage du Tour de France constitue un événement participant au rayonnement du territoire, à son attractivité et à la valorisation de l'image des collectivités locales concernées ;

Considérant les relations de coopération et de solidarité intercommunale entre les communes du territoire ;

Considérant qu'il y a lieu, à titre exceptionnel, de déroger aux dispositions tarifaires fixées par l'arrêté municipal n°66/2025 et d'accorder la gratuité de cette mise à disposition ;

La Commune de Wittenheim a sollicité la mise à disposition de cent (100) barrières métalliques dans le cadre du passage du Tour de France sur son territoire le 18 juillet 2026. Toutefois, compte tenu des besoins propres de notre Ville et des disponibilités matérielles constatées à cette date, seules cinquante (50) barrières métalliques pourront être mises à disposition de la commune de Wittenheim.

Il est proposé de consentir cette mise à disposition à titre gracieux, de manière exceptionnelle et dérogatoire aux dispositions de l'arrêté municipal n°66/2025 portant fixation des tarifs municipaux. Cette décision est justifiée par le caractère d'intérêt général et le rayonnement supra-territorial que représente le passage du Tour de France, ainsi que par l'esprit de coopération entre les collectivités territoriales.

Il est précisé que cette gratuité est accordée à titre strictement exceptionnel et ne saurait constituer un précédent ni créer un droit acquis pour des demandes ultérieures.

Les modalités pratiques, techniques et assurantielles de cette mise à disposition sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise à disposition de cinquante (50) barrières métalliques au profit de la Commune de Wittenheim pour la journée du 18 juillet 2026 dans le cadre du passage du tour de France 2026 ;**
- **De décider que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit, par dérogation à l'arrêté municipal n°66/2025 ;**
- **D'approuver les termes de la convention annexée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 12 : DROIT DE RESOLUTION - 14 rue de la Gravière -

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, adjoint au maire

Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, il appartient à la Ville de procéder à la régularisation de certaines inscriptions anciennes figurant au Livre foncier et grevant des biens privés, lorsque ces inscriptions n'ont plus lieu d'être.

L'étude notariale en charge d'un dossier concernant un bien situé 14 rue de la Gravière à WITTELSHEIM a sollicité la commune afin qu'elle procède à la mainlevée d'une inscription foncière datant de 1971 prise sous le numéro AMALFI C2008CER016585 à l'effet de garantir un engagement de cession à la Ville de WITTELSHEIM au prix symbolique d'un franc, d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue de la Gravière, d'une largeur d'environ deux mètres, toujours active mais devenue sans objet suite à la signature de l'acte de cession de ladite bande de terrain chez Maître Yves PERIGAULT. Cette inscription, prise au bénéfice de la Ville de WITTELSHEIM, constitue une restriction au droit de disposer et empêche aujourd'hui la réalisation d'actes notariés portant sur ce bien.

Afin de permettre la poursuite des opérations immobilières engagées par les propriétaires, il est nécessaire que la Ville lève formellement cette inscription habilitant le maire à faire mainlevée **pure et simple, sans exception ni réserve**, de l'inscription ci-après reproduite, et consentant à sa **radiation totale et définitive**, partout où elle se trouve prise ou transcrite.

Inscription concernée : -

Numéro AMALFI : C2008CER016585

Type : Autre charge

Nature : Inscription définitive

Libellé / cause : Restriction au droit de disposer

Bénéficiaire : Ville de WITTELSHEIM

Fondement : Acte de vente du 04/02/1971

N° d'ordre : 1

Observations : Immeuble n°1 divisé, maintien n°1 – radiation partielle voir n°2

Inscription complémentaire n°2 : 28/07/1981 – Ann. 275/1981 – La restriction n°1 est radiée en tant qu'elle greève l'immeuble n°5

Biens grevés :

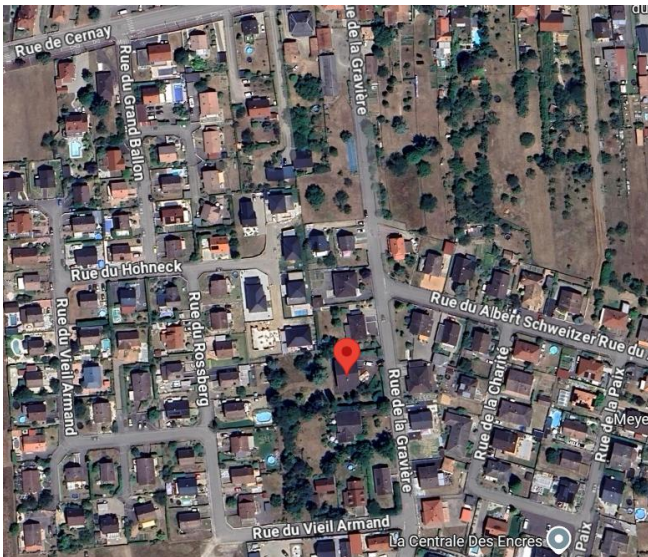
Situés à WITTELSHEIM (68310), 14 rue de la Gravière, comprenant une maison à usage d'habitation, cadastrée comme suit :

Section	N° parcelle	Lieudit	Surface
7	444/54	Rue de la Gravière	00 ha 10 a 67 ca
7	559/49	Rue de Cernay	00 ha 02 a 52 ca
7	690/45	Rue de Cernay	00 ha 08 a 85 ca
		Total	00 ha 22 a 04 ca

Le bien est repris tel qu'il existe, avec tous droits y attachés, sans exception ni réserve.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**
- **De valider la mainlevée pure et simple de l'inscription foncière n° C2008CER016585, ainsi que la radiation totale et définitive du droit de résolution y afférent ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;**
- **De donner tous pouvoirs à tout clerc ou employé de l'étude notariale en charge du dossier pour intervenir dans les actes requis.**

POINT N° 12 : DROIT DE RESOLUTION
- 14 rue de la Gravière - ANNEXE



POINT N° 13 : FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR 2026

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, adjoint au maire

L'Office National des Forêts (ONF) a transmis à la commune le tableau de programmation des coupes ainsi que le programme des travaux pour l'exercice **2026**.

La teneur des éléments transmis est la suivante :

1) PROGRAMME DE COUPES – EXERCICE 2026

L'ONF propose pour l'année 2026 :

- **Un volume total de coupes de 2 485 m³**, comprenant :
 - 144 m³ de bois façonnés (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois de chauffage) destinés à la vente aux professionnels et aux particuliers
 - 2 341 m³ de bois non façonnés (bois sur pied et fond de coupes) destinés à la vente aux professionnels et aux particuliers

Le bilan net prévisionnel des recettes forestières pour 2026 est estimé à **66 959 € H.T.**, déduction faite :

- Des dépenses d'abattage et de façonnage,
- Des honoraires de l'ONF,
- Des frais divers liés à l'exploitation.

2) PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX – EXERCICE 2026

Le programme de travaux transmis par l'ONF comprend les actions suivantes, réparties selon les catégories réglementaires :

A – Travaux de maintenance – parcellaire

Montant estimatif : **2 330 € H.T.**

- Entretien du périmètre et du parcellaire (peintures, petits matériels) – parcelles.

B – Travaux sylvicoles

Montant estimatif : **22 730 € H.T.**

- Dégagements de plantations et semis artificiels.
- Interventions en futaie irrégulière.
- Nettoiement-dépressage manuel.
- Dégagement manuel de régénération naturelle.
- Cloisonnements d'exploitation (20 km).

C – Travaux d'infrastructure et de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Montant estimatif : **14 500 € H.T.**

- Broyage de pare-feu (Haertlé, rue Chardonnet, rue de Reiningue).
- Réouverture et broyage-fauchage des accès DFCI (11,40 km).
- Travaux d'entretien des infrastructures avec broyeur lourd (9,66 km).
- Entretien de fossés.
- Fourniture et pose de panneaux réglementaires (chemin des Aviculteurs, école de Graffenwald).

D – Travaux environnementaux

Montant estimatif : **380 € H.T.**

- Élimination d'espèces indésirables.

E – Travaux d'accueil du public et de sécurisation

Montant estimatif : **6 030 € H.T.**

- Entretien du parcours sportif VITA et sécurisation ponctuelle.
- Débroussaillage autour des mobiliers bois ONF.
- Sécurisation des bois en bordure de route (facturation au réel).
- Taille d'entretien et de sécurisation (intervention élagueurs + nacelle).

F – Travaux divers

Montant estimatif : **3 730 € H.T.**

- Abattage d'arbres de diamètre > 30 cm et sécurisation des lots de chauffage.
- Matérialisation des lots de bois de chauffage (900 m³A).

Le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillères Municipales s'étant abstenues (Mme Mauricette BENAZOUGUI et Mme Agnès ARMSPACH) et une Conseillère Municipale étant contre (Mme Marie-Pierre HARTZ), décide :

- **D'approuver les programmes de coupes et de travaux présentés par l'ONF pour l'exercice 2026 ;**
- **D'approuver l'état prévisionnel des coupes pour un volume total de 2 485 m³ et un bilan net prévisionnel de recettes de 66 959 € H.T ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer les programmes de travaux et à approuver les devis et conventions présentés par l'ONF, dans la limite des crédits inscrits au budget ;**
- **De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 ;**
- **De fixer la mise à prix des lots de bois de chauffage destinés aux habitants à 27 € le stère, attribués par adjudication au plus offrant ;**
- **D'autoriser l'ONF à fixer le prix de retrait des lots de bois d'œuvre et d'industrie mis en vente par adjudication, et à réajuster ce prix à la hausse ou à la baisse dans une limite de 20 % au cours de la vente.**

POINT N° 14 : DECLASSEMENT D'UN SENTIER COMMUNAL SECTEUR KIRCHMATTEN

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'opération d'aménagement confiée à la société Crédit Mutuel Aménagement Foncier, la Ville de WITTELSHEIM a délivré un permis d'aménager PA 068 375 24 N0001.

Le périmètre de cette autorisation inclut un sentier communal délaissé, situé au sud du projet, en limite arrière de plusieurs propriétés dont les accès sont assurés directement depuis la rue d'Ensisheim.

La largeur mesurée de ce sentier est inférieure à **40 cm** sur une longueur de **200 m environ**. Il ne permet pas matériellement le passage d'une personne et encore moins d'un véhicule.

La possibilité de procéder à la rétrocession ou au déclassement de ce sentier avait déjà été évoquée dans la délibération du 13 mars 2023. La phase opérationnelle du projet se poursuivant, et les travaux devant débuter prochainement, il convient désormais de régulariser la situation foncière de cette emprise.

Conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement d'une voie communale peut être prononcé par le Conseil municipal sans enquête publique préalable, dès lors que l'opération n'a pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Dans le cas présent, ces conditions sont réunies, dans la mesure où :

- L'ensemble des propriétés riveraines constitue des unités foncières disposant déjà d'un accès direct depuis la rue d'Ensisheim,
- Aucun enclavement n'est constaté,
- Le sentier n'assure plus aucune fonction de desserte,
- Il n'est plus utilisé par le public et ne répond plus à un besoin de circulation.

Afin de permettre la poursuite du projet d'aménagement dans des conditions juridiques et opérationnelles optimales, il est proposé de procéder au déclassement de ce sentier.

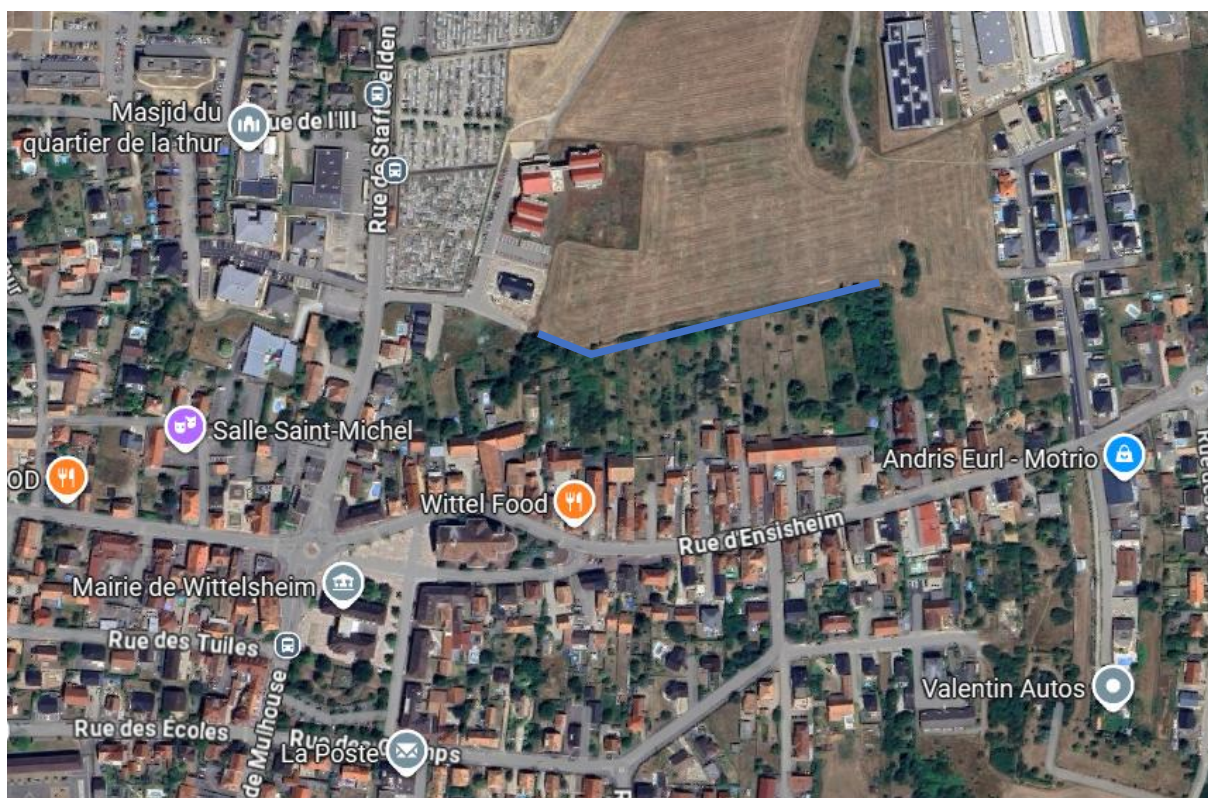
Le Conseil Municipal, à la majorité, une Conseillère Municipale s'étant abstenue (Mme Marie-Thérèse JOGA) et trois Conseillères Municipales étant contre (Mme Marie-Pierre HARTZ, Mme Mauricette BENAZOUGUI et Mme Agnès ARMSPACH), décide :

- **De prononcer le déclassement du sentier communal situé au sud de l'emprise du projet du CMCIC, celui-ci n'assurant plus aucune fonction de desserte ou de circulation ;**
- **De demander au géomètre de l'opération d'inscrire l'emprise correspondante au livre foncier section 18 parcelle 502 ;**

- **De constater que ce déclassement s'inscrit dans la continuité des orientations actées par la délibération du 13 mars 2023 et dans le périmètre du permis d'aménager PA 068 375 24 N0001 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous documents, plans, actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

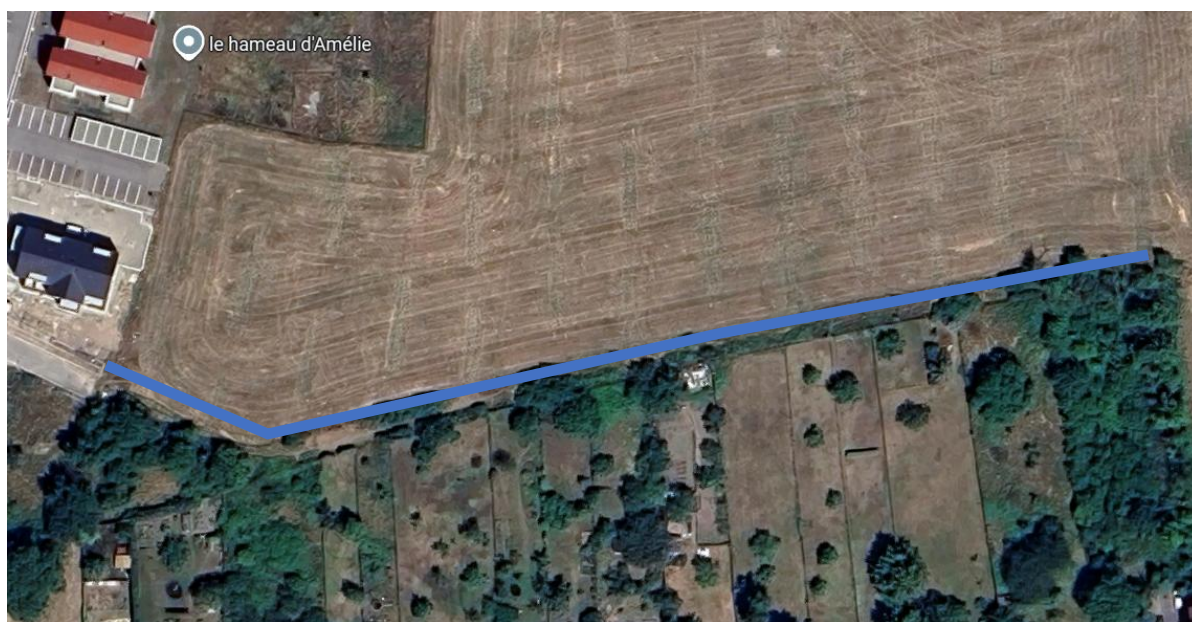
POINT N° 14 : DECLASSEMENT D'UN SENTIER COMMUNAL SECTEUR KIRCHMATTEN - ANNEXE -

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire



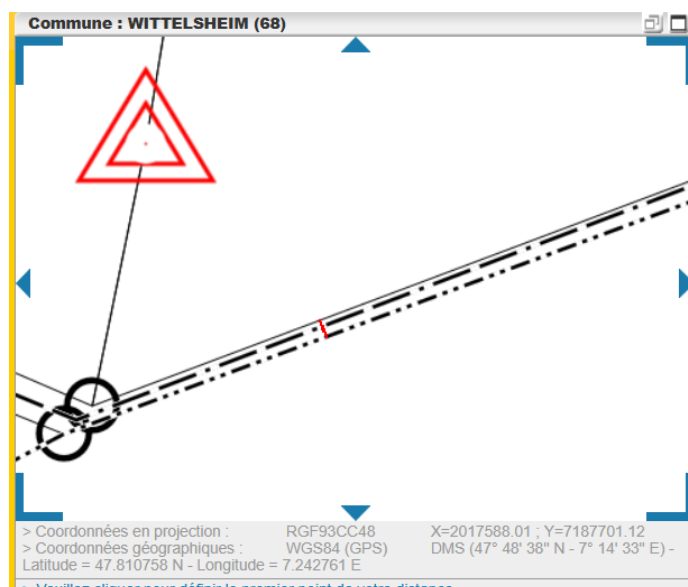
**POINT N° 14 : DECLASSEMENT D'UN SENTIER COMMUNAL
SECTEUR KIRCHMATTEN
- ANNEXE -**

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire



POINT N° 14 : DECLASSEMENT D'UN SENTIER COMMUNAL SECTEUR KIRCHMATTEN - ANNEXE -

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire



INFORMATIONS – DIVERS

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal transmettent leurs sincères condoléances à M. Gilles ACKERMANN, adjoint au maire, pour le décès de son père M. Jean-Marc ACKERMANN, survenu le 10 février 2026.

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

L'association Groupe Rodolphe basée à Pulversheim pour le soutien financier annuel de la ville. Il a été précisé que « *grâce à cette aide précieuse, l'association a été en mesure de réaliser de nombreux projets muséaux qui enrichissent l'expérience de ses visiteurs et permettent à de nombreux élèves de découvrir l'histoire riche et unique de notre région* ».

INFORMATIONS – DIVERS

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, maire

✓ **Gigafactory**

Dans le cadre de l'implantation de la Gigafactory par le groupe « *Blue Solutions* » sur le carreau Amélie, une étude de trafic nécessitant le déploiement de dispositifs de comptage sur le ban communal de Wittelsheim a été réalisée par m2A (mulhouse Alsace Agglomération). À ce titre, 12 dispositifs de comptage ont été installés afin de mesurer les flux de circulation (véhicules légers et poids lourds) sur les principaux axes concernés par le projet. Le bureau d'études « *VIALIS* » a été chargé par m2A de l'exécution de cette mission.

✓ **Statue de Jeanne-d 'Arc**

La municipalité du 13/01/2026 a validé la demande de l'association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine qui souhaite pouvoir **réinstaller à l'identique la statue de Jeanne d'Arc** (détruite par les nazis en 1940), **sur le fronton de l'Eglise Saint Michel à l'endroit même où elle avait été placée en 1931**. La statue sera finalement mise en place pour **le mois de septembre 2026 au lieu du 03 février 2026** (date de la libération de Wittelsheim, initialement retenue symboliquement) faisant suite à un retard d'exécution exprimé par le sculpteur. L'association a obtenu également **un avis favorable** quant à cette demande du **Diocèse de Strasbourg ainsi que du Conseil de Fabrique Saint-Michel**.

INFORMATIONS – DIVERS

Rapporteur : M. Gilles ACKERMANN, adjoint au maire

✓ **Vérification périodique des aires de jeux**

Dans le cadre des contrôles réglementaires périodiques, **les vérifications des aires de jeux** ont eu lieu les **5 et 6 février 2026** sur les différents sites communaux suivants.

- École Maternelle Langenzug
- Groupe scolaire Amélie 1
- École Maternelle du Centre
- École Élémentaire du Centre
- École Graffenwald
- Parc du Jardin du Monde (zones 1, 2 et 3)
- Multi-Accueil « Villa Romana »
- Cité Gare (aire de jeux)
- RPE - CSC Wit'taCité

INFORMATIONS – AGENDA EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, maire

La Ville de Wittelsheim, en partenariat avec France Travail, organise le **Tremplin de l'emploi le 3 mars 2026 à la salle Grassegert de 9h à 12h**. Plus de 50 entreprises et organismes de formation, de reconversion ou d'accompagnement pour le projet professionnel seront présents. L'entrée est gratuite et sans inscription.

Toutes les informations sur le site : [Tremplin de l'emploi - Ville de Wittelsheim](https://www.mairie-wittelsheim.fr/tremplin-de-l-emploi)

3 MARS
2026

**TREMPLIN DE
L'EMPLOI**

**OBJECTIF
CARRIÈRE !**

Conseils

Reconversion

Job'dating

+ de 200
offres d'emploi

Formations

Focus
compétences

mairie-wittelsheim.fr

ici. WITTELSHEIM

ECONOMIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Chargé de Mission
France Travail

Entrée libre : 9h à 12h
Salle Grassegert
111 rue de Reiningue - Wittelsheim
Bus ligne 12

INFORMATIONS – AGENDA EVENEMENTIEL

Rapporteur : Mme Pascale ZIMMERMANN, Adjointe au Maire

53^{ème} édition de l'exposition de peinture et de sculpture à la Salle Grassegert
Ouverture au public du samedi 7 au jeudi 12 mars

Samedi, dimanche: 10h-18h

Lundi, mardi, mercredi : 9h-12h ; 14h-17h

Jeudi : 9h-12h ; 14h-16h

Cette année, Wittelsheim a le plaisir d'accueillir comme marraine Hong Zeng, artiste chinoise reconnue pour sa peinture sur papier de riz, dont l'univers mêle délicatesse, spiritualité et profondeur méditative.

7 au 12 MARS 2026

53^{ème} EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

HONG ZENG

L'ÉMOTION COMME ORIGINE DE L'ART...

Entrée libre :
Samedi & dimanche : 10h-18h
Lundi, mardi & mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Jeudi : 9h-12h / 14h-16h

Salle GRASSEGERT
111 rue de Reiningue - Wittelsheim - Bus ligne 12

ici WITTELSHEIM

ÉVÉNEMENTIEL

SUPER WITTELSHEIM — Crédit Mutuel —
OU BASSIN POTASSIQUER

mairie-wittelsheim.fr

QR code

Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube icons

INFORMATIONS – AGENDA CULTUREL

Rapporteur : Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE, Adjointe au Maire

A la salle Grassegert :

- **Jeudi 19 mars à 20h : conférence en histoire de l'art par Catherine Koenig « Edgar Degas et Toulouse Lautrec : Le petit Paris des bas quartiers »**
Tout public à partir de 14 ans.
- **Dimanche 22 mars à 14h30 et à 16h30 (2 représentations) :**
Les élèves de l'École de musique de Wittelsheim, accompagnés de leurs professeurs, ainsi que les élèves de l'école Amélie 1 inscrits au projet Parcours Cuivre, sont heureux de vous présenter le projet pédagogique de cette saison sous la forme d'un conte musical africain.
Pour ce projet, l'équipe pédagogique s'est inspirée du livret **Tifou et l'arbre à fièvre** de Daniel Bonnet. Elle l'a adapté à ses élèves, se l'est approprié et revisité pour vous offrir une version originale et vivante.
Un voyage musical sur mesure, au cœur de l'Afrique, porté par l'enthousiasme et le talent des élèves-musiciens.
Durée : 1h15. Gratuit, réservation obligatoire. Tout public.
- **Samedi 28 mars à 15h : « Siss et Unn » par Dorliss & Cie mis en scène par Anne-Laure Walger-Mossière.** Siss et Unn vivent une rencontre intense et troublante qui bouleverse leur perception du monde. Inspiré du Palais de glace, ce récit explore avec finesse les mystères de l'identité, du désir et de l'amitié à l'adolescence.
Tout public à partir de 8 ans.
Une représentation pour les scolaires est prévue vendredi 27 mars à 14h.
- **Vendredi 10 avril à 20h : « Employé modèle » par Kewos**
Kewos retrace avec humour son parcours professionnel chaotique, de l'école aux jobs en série, en quête de sens. Il questionne les injonctions sociales auxquelles il tente de se conformer. Entre absurdité et sincérité, il nous invite à rire de nos propres doutes et chemins de traverse.
One man show (humour).
- **Vendredi 17 avril à 20h : Mais où est passée la zapette ?** Bling Blang. Un trio déjanté qui revisite avec humour les génériques cultes, mêlant compositions originales, parodie et virtuosité. Leur spectacle acoustique, entre swing, groove et folie douce, est un joyeux chaos musical aussi surprenant qu'irrésistible.
Tout public.

- **Samedi 18 et dimanche 19 avril à 20h : Battle hip hop international (sous réserve)**
- **Jeudi 23 avril à 20h : conférence en histoire de l'art par Catherine Koenig « *Auguste Rodin et Camille Claudel : aux portes de l'enfer* »**
Tout public à partir de 14 ans.
- **Samedi 25 avril à 20h: Soirée rock avec The Hook + What's up DOC**
The Hook est un groupe de rock aux influences 60's-70's, fondé en 2013, qui s'est fait remarquer par ses concerts en Europe et son engagement dans des projets comme Iceberg. Depuis 2016, le trio emmené par Joe Guts et Hugo Cladé enchaîne les scènes avec énergie ! En parallèle, What's Up DOC propose un blues rock moderne, porté par quatre musiciens influencés par Led Zeppelin.
Tout public.

A la médiathèque :

- **Samedi 21 mars et samedi 18 avril à 14h30 : Café-tricot en musique.**
Événement organisé en collaboration avec le concept store Le DÉTour. Venez tricoter en musique avec votre matériel et votre bonne humeur ! Réservé aux personnes qui savent manier, même un peu, les aiguilles à tricoter. Entrée libre.
- **Jeudi 26 mars et jeudi 29 avril de 20h à 21h30 : Atelier d'écriture.** Sandy et Paul vous guideront, chacun à leur manière, à laisser libre cours à votre imagination. On parie que vous seriez étonnés de ce que vous êtes capables d'écrire. Public adulte.
- **Mardi 31 mars et mardi 28 avril à 18h : La page 99.** La lecture de la page 99 d'un roman serait en théorie suffisante pour évaluer l'envie de lire ou non de lire. Jean-François vous propose de venir écouter la lecture de la page 99 d'une sélection de livres disponibles au prêt. Entrée libre.
- **Tous les mercredis de 10h30 à 11h : La valise qui raconte des histoires pour les enfants qui aiment écouter des histoires.** Dès l'âge de 1 an.
- **Samedi 14 mars et 18 avril : Contes d'ici et d'ailleurs.** Dès l'âge de 3 ans.
- **Du 13 au 17 avril et du 21 au 24 avril (créneaux au choix : 10h/11h/14h15 ou 5h15) : Escape game sur le thème « *Le savant fou* ».** Entrée libre sur inscriptions.

=====

La séance est clôturée à 20h45 par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire.

=====